

18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

Soutien financier pour la réduction des nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant l'aide à l'équipement des wagons pour réduire les nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises.

L'avant-projet prévoit un soutien financier pour le remplacement des blocs de frein en fonte des wagons par des blocs de frein en matériaux composites (ou "post-équipement"). Ceci doit permettre de réduire les nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises au bénéfice des riverains des voies ferrées ainsi que du secteur ferroviaire.

L'aide sera accordée annuellement sur la base de la distance parcourue sur l'infrastructure ferroviaire entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2022 pour un montant total de 3,3 millions d'euros sur une période de trois ans. La condition est que ces wagons aient fait l'objet d'un post-équipement à partir du 1er janvier 2019 et soient inscrits dans un registre spécifique de l'administration.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be